



CC de la Boixe (Siren : 241600352)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	Tourriers
Arrondissement	Angoulême
Département	Charente
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	27/12/1993
Date d'effet	27/12/1993

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	
Nom du président	M. Jean-Louis STASIAK

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	10, route de Paris
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	16560 TOURRIERS
Téléphone	05 45 20 68 46
Fax	05 45 20 57 35
Courriel	accueil@cdcboixe.fr
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité additionnelle avec fiscalité professionnelle de zone et sans fiscalité professionnelle sur les éoliennes
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	8 414
Densité moyenne	52,97

Périmètre

Nombre total de communes membres : 14

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
16	Ambérac (211600085)	343
16	Anais (211600119)	609
16	Aussac-Vadalle (211600242)	514
16	Coulonges (211601083)	152
16	La Chapelle (211600812)	218
16	Maine-de-Boixe (211602008)	477
16	Montignac-Charente (211602263)	719
16	Saint-Amant-de-Boixe (211602958)	1 436
16	Tourriers (211603832)	775
16	Vars (211603931)	2 031
16	Vervant (211604012)	148
16	Villejoubert (211604129)	345
16	Vouharte (211604194)	342
16	Xambes (211604236)	305

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 14

Compétences exercées par le groupement
Environnement et cadre de vie
- Assainissement collectif - <i>élaboration du zonage d'assainissement</i>
- Assainissement non collectif - <i>contrôle de l'assainissement non collectif</i>
- Collecte des déchets des ménages et déchets assimilés
- Traitement des déchets des ménages et déchets assimilés - <i>traitement des ordures ménagères et autres déchets - traitement des déchets industriels banals (DIB)</i>
- Autres actions environnementales - <i>actions coordonnées de mise en valeur et promotion du petit patrimoine local d'intérêt touristique (lavoir, fontaine, tumulus...) - mise en valeur et amélioration du petit patrimoine rural et forestier par des actions d'information, de formation dans le cadre des chantiers d'insertion - entretien des abords et des cours d'eau, exceptés les cours d'eau gérés par des EPCI</i>
Sanitaires et social
- Action sociale <i>Interventions d'intérêt communautaire en faveur des jeunes et de la petite enfance : - création, acquisition, réhabilitation et fonctionnement de structures d'accueil pour la petite enfance, - actions de développement et soutien financier en faveur des activités de loisirs et de l'accueil périscolaire, et en faveur des activités sportives et socioculturelles des jeunes, hors</i>

investissement sur les immeubles. L'intérêt communautaire de ces interventions est déterminé selon les critères suivants :
- structures d'accueil localisées à proximité de routes départementales drainant la population active vers les bassins d'emploi (RD 11, 737, 18, 15, 32, 88, 113, 116), - intervention dans le cadre d'une contractualisation avec un organisme compétent dans le domaine du développement social, culturel et/ou sportif, - public concerné : jeunes de 0 à 25 ans

Développement et aménagement économique

- Création, aménagement, entretien et gestion de zone d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique

*création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activités économiques communautaires, notamment sous la forme de zones d'aménagement différé. Cette disposition concerne en particulier les terrains définis ci-après, ainsi que le transfert du droit de préemption des communes de Maine-de-Boixe, Vars et Tourriers, conformément à l'article L 212-1 et suivants du Code de l'Urbanisme, pour la création de zones d'aménagement différé sur le territoire : Maine-de-Boixe « La Péronne » - section WI N° 1-2-3-4-5-8-10-11-12-13-20 - section WK N° 1 - section WH N° 1-2-3-4-5-6-7-8-9-10 Vars - « Les coteaux de la Touche » section ZN - « Le Bois de Vars » section ZB - « L'Apeuglement » section ZA - « La Touche » section ZN - « Puy Delan » section ZN Tourriers - « Les Combes Avoines » section ZB, parcelles n° 93-94-97-66-20 Les critères définissant l'intérêt communautaire des zones d'activités économiques sont les suivants : * proximité d'un axe de circulation stratégique : RN 10 et RD 11 ; * possibilité d'accès pour les véhicules de transport routier ; * proximité d'une route départementale hors gel.*

- Action de développement économique (Soutien des activités industrielles, commerciales ou de l'emploi, Soutien des activités agricoles et forestières...)

*actions définies sur les structures d'accueil des entreprises par le biais d'ateliers relais sur les zones d'activités économiques communautaires ; - aides à la promotion ou à la commercialisation de produits locaux (dépliants publicitaires, stands sur les foires et salons) et prospection d'entreprises. - création, acquisition, réhabilitation, extension de multiples ruraux d'intérêt communautaire répondant à un ou plusieurs des critères suivants : * situation du local en centre bourg, * effet de vitrine ou d'accroche sur un axe de circulation structurant (routes départementales 11, 737, 18, 32, 88, 15, 113, 116), * possibilité de stationnement de courte durée, * viabilité économique de l'opération démontrée par des études de faisabilité et de marché, en liaison avec les partenaires spécialisés (Chambre de Métiers, Chambre de Commerce), * carence de l'initiative privée.*

Aménagement de l'espace

- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)

Élaboration, approbation, suivi et révision du schéma de cohérence territoriale.

- Prise en considération d'un programme d'aménagement d'ensemble et détermination des secteurs d'aménagement au sens du code de l'urbanisme

Bâtir à partir d'un diagnostic portant notamment sur l'état de l'économie locale et sur des potentialités, un projet de développement local sous forme d'une charte intercommunale au sens des articles L 112-4 et suivants du code rural et le traduire dans un document cartographique qui aura la même valeur que la charte elle-même. Il sera tenu compte de ces deux documents lors de l'élaboration ou de la modification de tout document d'occupation des sols établi ou à établir sur le territoire de la communauté de communes.

Voirie

- Création, aménagement, entretien de la voirie

- Les travaux d'investissement et d'entretien seront réalisés sur la voirie communautaire constituée par : . les voies d'accès à partir des voies départementales, des zones d'activités économiques communautaires, . les voies d'accès ou de desserte des sites culturels, touristiques ou de loisirs du petit patrimoine local. - Aménagement, entretien des sentiers de petite ou de grande randonnée dans le cadre des schémas départementaux.

Développement touristique

- Tourisme

- Etudes, aménagements et entretien d'équipements touristiques ou culturels et d'activités de pleine nature. Sont d'intérêt communautaire les équipements suivants : baignade de Vars, moto-cross de Vouharte, slalom de Montignac, équi-rando, site de Puymyerle - Soutien à l'OTSI de Montignac et de la Boixe

Logement et habitat

- Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)

Mise en oeuvre d'une politique communautaire du logement et du cadre de vie : - dans le cadre des OPAH, - pour les immeubles suivants : site du Clos Mondésir à Xambes et "anciens gîtes d'étapes" à Ambérac.

Autres

- Autres

La communauté de communes prend en charge la participation financière versée au SDIS. Participation à la gestion de la salle omnisports du SIVOS de St-Amant-de-Boixe et de ses annexes. Participation à la gestion des collèges d'Aigre, Mansle et St-Amant-de-Boixe et de leurs annexes.

Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
16	Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays du Ruffécois (200050094)		37 606
16	SYND MIXTE COLLECTE ET TRAITEMENT ORDURES MENAGERES CHAMPNIERS (251600367)	SM fermé	17 521
16	SYND MIXTE DU CEG DE MANSLE (251600748)	SM fermé	17 927
16	SYND MIXTE DEPARTEMENTAL POUR L'INFORMATIQUE ET LES TECHNOLOGIES DE COMMUNICATION (251602785)	SM ouvert	371 867
16	SYND MIXTE DEPARTEMENTAL D'ELECTRICITE ET DE GAZ DE LA CHARENTE (251600060)	SM ouvert	366 776
16	SYND DE VALORISATION DES DECHETS MENAGERS DE LA CHARENTE dit CALITOM (251602660)	SM fermé	254 729
16	SYND MIXTE DU COLLEGE D'AIGRE (251601704)	SM fermé	23 040
16	SYND MIXTE DU CEG DE ST AMANT DE BOIXE (251601134)	SM fermé	10 560
16	SYNDICAT "CHARENTE EAUX" (251601464)	SM ouvert	371 867

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2015 - millésimée 2012)